



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 06 octobre 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 12 octobre 2020.

Délibération 2020-62

Le douze octobre deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Virginie LOPEZ, Fatima KRAIM donne procuration à Christian GROS

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Pierre HEINRICH a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Morgan BOUCHET

Objet : SPORT - Tarif horaire de participation aux dépenses de fonctionnement du gymnase Pierre Mendès France en cas de mise à disposition

Considérant le besoin de mise à disposition du gymnase Pierre Mendès-France à des collectivités territoriales, principalement par solidarité lors de travaux sur leurs gymnases, ou organismes publics, il y a lieu de fixer un tarif de participation aux dépenses de fonctionnement de l'équipement.

Il s'agit d'un tarif horaire, concernant les dépenses suivantes : frais de personnel (gardiennage et entretien), fluides (gaz, électricité, eau) et assurance.

Il convient de différencier des tarifs pour la mise à disposition du terrain de jeu et celle de la salle d'activités douces nommée Bergonzoli et située au 1^{er} étage du bâtiment.

TERRAIN DE JEU	
Type de dépense	Tarif horaire
Fluides et assurance	12 €
Personnel	22 €

SALLE BERGONZOLI	
Type de dépense	Tarif horaire
Fluides et assurance	3 €
Personnel	22 €

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du gymnase Pierre Mendès-France avec une collectivité territoriale ou un organisme public,
- Dit que les sommes perçues seront portées au crédit du compte 758 du budget de la commune.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 octobre 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,

Sylvain LAVAL.